



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 99427

Texte de la question

M. Philippe Gosselin interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la position défendue par le Gouvernement quant aux négociations qui se tiendront bientôt entre les représentants des buralistes et la Française des jeux. En effet, un accord récemment passé entre la Française des jeux et une enseigne florale, permettant à cette dernière de vendre des tickets à gratter, suscite la plus grande incompréhension des buralistes. Déjà affecté par les successives hausses du prix du tabac et menacé par l'instauration prochaine du paquet de cigarettes neutre et par l'augmentation à venir du prix du tabac à rouler, le chiffre d'affaires des buralistes risque à nouveau de pâtir de cet accord. De nombreux bureaux de tabac ne sont pourtant pas équipés des terminaux de la Française des jeux, la marge de progression pour cette dernière auprès de ces petites entreprises déjà menacées est donc existante, d'où l'incompréhension des buralistes. Il souhaite donc connaître la position que fera valoir le Gouvernement au cours de ces négociations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99427

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7899